



Siège : Mairie de Bracieux 41250
Tel/Fax 02 54 46 49 67

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 9 octobre à 18 heures 30, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la mairie de Bracieux, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE.

Présents :

Les représentants des communes : 3 délégués :

M LANDRY (*Argent sur Sauldre*), Mme ROBERT (*Brinon sur Sauldre*), (*Clémont*), M SIMON (*Pierrefitte sur Sauldre*).

Les représentants des EPCI à Fiscalité Propre : 24 délégués :

M CHICOINEAU, M SARRADIN, M JOHANNET, M PATOURET (*Agglopolys*), M BOURDIN (*CC Cœur de Sologne*), M DEBUIGNE, M HUTTEAU, M TOUCHET, M MARION, M JOLY, M PINON (*CC Grand Chambord*), (*CC Romorantinois et Monestois*), M THEMIOT (*CC Sologne des Rivières*), M BIETTE, M SIMON (*CC Val de Cher Controis*), M CASSIER (*CC Sauldre et Sologne*), (*CC Giennoise*), M D'ESPINAY SAINT LUC, M SAVALE, M DUPONT, (*CC Sologne des Etangs*), M GRUGIER, M BONNET, M GILBERT, M BOUQUIN, M GAUDE, (*CC Portes de Sologne*), M GOUJON, (*CC Val de Sully*).

Pouvoir (1) : M BOURDIN reçoit un pouvoir de M TARQUIS (*CC Cœur de Sologne*)

Absents excusés : Mme RUZE (*Clémont*), Mme BREGEARD (*Agglopolys*), M GOUBERT de CAUVILLE, M TARQUIS (*Cœur de sologne*), Mme THOMAS, Mme PAILLOUX (*CC Grand Chambord*), M FERRE, (*CC Romorantinois et Monestois*), M MARTELLIERE (*CC Val de cher Controis*), M GIRAULT, M THILLIER (*CC Sologne des Etangs*).

Assistent : M MAURICE ET M BARBILLON.

Membres :	37	Présents :	27	Pouvoirs :	1	Votants :	28
Communes :	4		3		0		3
EPCI à FP :	33		24		1		25

Date de la convocation le 16 septembre 2019

Ordre du jour :

- Dispositif de mesure et d'information hydraulique des cours d'eau
- Point sur les travaux du contrat territorial
- Continuité écologique
- Finances

- **Gratification des stagiaires (modification de la délibération du 17/06/2019)**
- **Questions diverses**

Monsieur le Président rappelle que le compte rendu de la réunion du 17 juin 2019 a été adressé à l'ensemble des membres du comité syndical et qu'il n'a pas fait l'objet d'observations. Le comité syndical approuve le procès-verbal.

Monsieur le Président ouvre la séance.
Un diaporama est présenté pour illustrer cette séance.

DISPOSITIF DE MESURE ET D'INFORMATION HYDRAULIQUE DES COURS D'EAU

Monsieur Olivier GRUGIER, 2ème Vice-Président en charge du dossier, informe que la réunion de démarrage avec la société O2TM a eu lieu le 5 septembre dernier. Cette journée a été consacrée à une visite technique de tous les sites.

Cours d'eau	Type de route	Numéro	Lieu-dit	Communes
Beuvron 1	Départementale	RD83	Mont de Mars	Ides et Brinon-sur-Sauldre
Beuvron 2	Départementale	RD123	Ferme de Milbert	Chaumont-sur-Tharonne et Saint-Viâtre
Beuvron 3	Départementale	RD154	Ponts d'Arian	Tour-en-Sologne
Cosson 1	Départementale	RD108	La Loussière	Marcilly-enVillette et Menestreau-en-Villette
Cosson 2	Départementale	RD154	Centre Bourg	Ligny-le-Ribault
Cosson 3	Départementale	RD22	Moulin de Varennes	Thoury
Cosson 4	Départementale	RD72	Centre Bourg	Huisseau-sur-Cosson
Bièvre 1	Communale	Route du Gué aux Chats		Fresnes
Conon 1	Départementale	RD78	Le Gué de la Guette	Cour-Cheverny
Bonneheure 1	Communale	La Croix des Chasseurs		Vernou-en-Sologne

Faisant suite à l'envoi du dossier technique, élaboré par la Société O2TM, le syndicat a fait les demandes de permission de voirie auprès des départements et des communes afin d'obtenir les autorisations nécessaires à l'installation des stations. A ce jour, nous sommes en attente des réponses.

Les prochaines étapes :

- Livraison du matériel : semaine 43 (au lieu de 41),
- Installation du matériel : semaines 43 et 44 (21 au 31 octobre 2019),
- Choisir un opérateur pour la transmission des données,
- Définir un protocole de transmission des informations,
- Etablir une liste des personnes référentes pour la réception des sms en cas d'alerte de crue.

Pour rappel, le coût du dispositif est de 107 796 € TTC.

- Installations de 10 stations : 74 436 € TTC
- Supervision (logiciel) : 8 160 € TTC
- Contrat de maintenance sur 3 ans : 25 200 € TTC

Non compris :

- la transmission cellulaire : estimation 1 000 €/an
- Et l'assurance : devis en cours

POINT SUR LES TRAVAUX DU CONTRAT TERRITORIAL

Monsieur le Président rappelle qu'un technicien contractuel et un stagiaire en licence professionnel sont venus en renfort au technicien de rivière, ce qui a permis de faire avancer les dossiers travaux suivants, soit depuis le 17 juin (date du dernier comité syndical) :

Travaux réalisés en régie :

Lutte contre la Grenouille taureau : 36 journées de prospections de pontes et 5 nuits pour les tirs,

Gestion des embâcles : 9 jours,

Nombre d'interventions : 23,5 jours,

Gestion de la Jussie sur :

- Le Beuvron (de la confluence Loire au barrage de Rouillon soit 4 km) : 9,3 m³ sur 5 jours,
- Le Cosson (Des Ponts Saint Michel à Saint Gervais la Forêt à la confluence de la Noue à Vineuil, soit 2 km) : 31,3 m³ sur 5 jours,
- La fosse carrée à Vineuil : 6 m³ sur 1 jour,
- Les douves du château de Chambord : 6,1 m³ sur 2 jours,

Renaturation légère du lit de l'Arignan depuis le 23 septembre.

Travaux réalisés par les entreprises :

- Renaturation lourde du lit du ruisseau des Forges (ou des Corbellières) à Vannes-sur-Cosson : Référence OBJ08242, réalisé du 1^{er} au 9 juillet 2019 par l'entreprise : Environnement 41, pour un montant de 11 232 €.
- Renaturation légère du lit du Cosson à Crouy-sur-Cosson : référence OBJ08950, réalisé du 8 au 23 juillet 2019, par l'entreprise : Chognot pour un montant de 19 518 €.
- Restauration et reconnexion d'annexes hydrauliques sur le Cosson à Chailles : référence OBJ011148, réalisé le 25 juin 2019 par l'entreprise : Environnement 41 pour un montant de 2 760 €.
- Restauration et reconnexion d'annexes hydrauliques sur le Cosson à Candé-sur-Beuvron : référence OBJ12400, réalisé le 26 juin 2019 par l'entreprise : Environnement 41 pour un montant de 4 440 €.

Dossiers en cours :

Dossiers qui ont reçu un accord de subvention le 13 septembre et qui vont pouvoir être réalisés d'ici la fin de l'année :

- Suppression du passage busé et réouverture du lit du ruisseau de Vouzon à Vouzon : Vouzsit001, Entreprises : Enedis et Chognot, Coût : 76 947,38 €.
- Suppression du passage busé et remplacement par un pont cadre sur le ruisseau des Mesflets à Neuvy : Mesfsit001, Entreprise : Serva TP, Coût : 11 090,40 €.
- Démantèlement des ouvrages de Mérignan et du Château sur la Commune de la Ferté-Saint-Aubin : Entreprise : Sologne Entretien, Coût : 15 186,24 €

Dossiers qui ont fait l'objet d'une consultation et dont la demande de subvention est en cours
Réalisation prévue en 2020 :

- Recharge à l'aval du pont de la Cloye sur l'Arignan à Ligny-le-Ribault :
Arigsit003, Entreprise : Environnement 41, Coût : 6 480 €.
- Démantèlement d'un ouvrage < 50 cm sur la Gravotte à Cerdon :
Gravsit001 et Gravsit002, Entreprise : Environnement 41, Coût : 11 400 €.
- Recharge en aval du pont de la voie SNCF sur le Beuvron à Cerdon :
Beusit310, Entreprise : Environnement 41, Coût : 9 906 €.
- Recharges en aval des ponts de la SNCF et de la D948 sur la Gravotte à Cerdon :
Gravsit003 et Gravsit004, Entreprise : Environnement 41, Coût : 12 672 €.

CONTINUITÉ ECOLOGIQUE

Ouvrages appartenant au SEBB

Point sur les dossiers en cours :

Barrage de Pezay à Cour Cheverny/Mont près Chambord

- Scénario : aménagement d'un bras de contournement,
- Demande d'autorisations aux propriétaires riverains,
- Accord de principe des riverains,
- Demande de devis auprès de bureaux d'études.

Barrages du Bourg et de la Suissière à Neuvy

- A la demande de la DDT, il a été proposé un retrait définitif des aiguilles pour répondre aux obligations réglementaires.
- La commune est opposée au démantèlement
- Le SEBB a constaté qu'actuellement les aiguilles sont de nouveau en place, de ce fait il peut faire l'objet d'un procès-verbal pour non-respect de la réglementation.
- L'arrêté sécheresse interdit pour l'instant toute manœuvre des ouvrages.

Monsieur le Maire de Neuvy et membre du syndicat intervient sur ce point.

Mécontent, il souhaite refaire le point sur les échanges entre le SEBB et la DDT et demande que le principe d'ouverture hivernale des ouvrages soit remis en place. Il informe également que les aiguilles ont été réinstallées par la commune.

En réponse, Monsieur le Président informe, que conformément à la décision du dernier comité syndical, il a transmis aux services de l'Etat : Préfecture et DDT 41 la délibération suivante : ***Demande l'instauration d'une période d'ouverture hivernale des ouvrages sur le territoire du Syndicat***, et en donne lecture. A ce jour, le syndicat est sans réponse.

Faisant suite aux échanges, Monsieur Olivier GRUGIER, 2ème Vice-Président en charge du secteur Cosson amont, informe qu'il a assisté à la réunion du CODERST: Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques , le 26 septembre dernier pour le Loiret.

Il rend compte : que suite aux résultats satisfaisants concernant les précédentes périodes d'abaissement sur le Cosson et le Bourillon, il a été décidé de renouveler l'ouverture temporaire des ouvrages pour les deux prochaines périodes hivernales soit 2019-2020 et 2020-2021 avec une ouverture du 1^{er}/11/N au 30/04/N+1.

Il précise que cette mesure est transitoire, que l'ensemble des propriétaires ont l'obligation de suivre les préconisations de l'arrêté et font l'objet de contrôle.

Colloque International du 24 au 26 septembre 2019 « Renaissance de la Vallée de la Sélune »

Monsieur le Président rend compte du programme :

- interventions de scientifiques internationaux sur la continuité écologique,
- visite du site de déconstruction du barrage,
- visite de la vallée de la Sélune et de sa « renaissance ».

Il précise également que dans cette région, la continuité écologique est aussi source de désaccord entre les riverains et les décideurs ...

FINANCES

Monsieur Jean-Claude JOHANNET, 1er vice-président en charge des finances expose :

Les dépenses réalisées :

- Investissement :
 - Concession-logiciel Ségilog: 1 512 € TTC
 - Dépenses engagées : Dispositif de mesure
 - Installation de 10 stations : 74 436 € TTC
 - Supervision (logiciel) : 8 160 € TTC
- Fonctionnement :
 - GEMAPI : conforme aux prévisions
 - Hors GEMAPI : conforme aux prévisions
 - Travaux de réparation sur Barrage de Rouillon : devis en cours

Les prévisions 2020 :

Pour la partie dépenses :

- Poursuites des travaux Contrat Territorial : conforme à l'avenant,

- Fin de la mise en œuvre du dispositif de mesure : logiciel - maintenance - transmission des données,
- Engager une étude : bilan des actions et objectifs du prochain contrat,
- Renouvellement du véhicule technicien,
- Renouvellement matériel informatique.

Concernant les recettes :

- Sans changement concernant le montant des cotisations des membres soit à l'identique de 2019.

GRATIFICATION DES STAGIAIRES

Considérant la délibération du 17 juin dernier relative à la gratification des stagiaires,

Considérant le courrier de la préfecture du 08 juillet, portant observation sur la mention : « *son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir* » constituant une irrégularité aux conditions de versement de la gratification,

Monsieur le Président propose d'annuler la délibération précédente et de délibérer de nouveau avec retrait de la mention.

Le comité syndical valide à l'unanimité au retrait de la mention dite « irrégulière » et autorise le Président à prendre la délibération « annule et remplace » pour être en conformité avec la Préfecture de Loir et Cher.

QUESTIONS DIVERSES

Transfert des archives :

Retour des archives des syndicats de rivières dissous :

- Beuvron Centre Amont (Saint Viâtre)
- Beuvron Centre Aval (Bracieux)
- Beuvron Aval (Candé sur Beuvron)
- Bassin du Cosson Loiret (Sigloy)
- Centre Cosson (La Ferté Saint Cyr)

Reste en attente :

- Bas cosson (Chailles)
- Bièvre (Monthou sur Bièvre)
- Beuvron Amont (Lamotte Beuvron)

Modification des statuts :

Portant sur :

- la lisibilité des membres,
- la mise à jour des statuts
- et extension du périmètre.

Report de la procédure de modification des statuts :

En attente des réponses concernant l'extension du périmètre :

- CC VAL DE SULLY pour les communes de Neuvy en Sullias et Viglain
- CC DU GRAND CHAMBORD pour la commune de Chambord
- CC DES LOGES pour les communes de Vienne en Val et Tigy.

Mise en conformité faisant suite aux observations de la Préfecture :

- CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS pour la commune de Courmemin
- CC SOLOGNE DES ETANGS pour la commune de Marcilly en Gault

Communication :

Bilan d'activité 2018 (transmis en juillet aux membres)

Articles parus dans la Nouvelle République :

- Animation sur le Chicandin « semaine des rivières » à Lamotte Beuvron
- Travaux sur le Cosson à Crouy sur Cosson
- Arrachage de la Jussie à Vineuil – Fosse carré
- Arrachage de la jussie à Chambord – Douves du Château

Article paru dans République du Centre

- Dispositif de mesure – envoi de sms –la Ferté saint Aubin

Etablissement d'un article « *SEBB* » à destination des bulletins municipaux.

Démantèlement de l'ouvrage de Marcilly en Vilette :

Monsieur Bernard GILBERT demande si une suite est envisagée concernant l'ouvrage communal situé sur le Bourillon. Il est proposé de reprendre contact avec l'A.F.B (Agence Française pour la Biodiversité).

Prochaines réunions :

Orientations budgétaires le Mercredi 18 décembre 2019 à 18h00

Vote du Budget Primitif le Mardi 11 février 2019 à 18h30

Signatures : Les membres présents sont invités à signer le registre de délibération.

Fin de la séance 19h45

Le verre de l'amitié clôture cette séance.